Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 82 (1937)
Heft: 11

Artikel: Notes de tactique à l'usage des futurs capitaines [suite]
Autor: Léderrey, E.
Kapitel: IV: L'exploration et la sûreté
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-341812

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On résiste sur place, même contre les engins blindés, gênés par la fumée, et l'on prépare des contre-assauts sur les points importants.

Ces procédés sont aussi ceux que l'on utilise par le *brouillard.*

Pour les *gaz,* voir l'Instruction spéciale.

CHAPITRE IV

L'exploration et la sûreté

27. L'exploration.

L'exploration a pour but : de rechercher l'ennemi,
de garder son contact.

A. Les moyens d'exploration.

L'*exploration lointaine* est du ressort de l'*aviation* — chargée de contrôler les voies de communication vers l'arrière, ce qui revient à mesurer leur débit ou la *densité* de l'adversaire, — et des *troupes légères* (cav., cyc., chars blindés, Fm. et can. inf. motorisés, art. automobile, etc.), — chargées de déterminer le *contour apparent* (celui des éléments mobiles) et le *contour réel* (celui des résistances) de l'ennemi.

L'*exploration rapprochée* incombe aux div., lesquelles disposent à cet effet d'un *groupe d'exploration* (cav., cyc., chars blindés). Aux *Rgt. inf.*, la div. répartit en outre un esc. drag. et une cp. cyc. Chaque *bat.* pourra compter de la sorte sur une vingtaine de dragons et autant de cyclistes, pour assurer ses besoins d'exploration, de sûreté et de transmission. L'un des gr. fus. prévu à la sct. de commandement de la *cp. fus.* pourra être utilisé pour les patrouilles de la cp., du bat. et du Rgt.

B. A l'échelon de la cp.

La notion de l'exploration se confond avec celle de l'observation et de la sûreté. Le cdt. cp. doit savoir si l'ennemi est (rapport positif) ou n'est pas (rapport négatif) dans le rayon de ses moyens. Si l'ennemi s'y trouve, il s'agit de coller à lui un organe de renseignement, qui épie ses mouvements et avertisse à temps en cas de danger.

Ne pas *maintenir le contact* est une faute qui pourra coûter cher.

L'exploration fait place à la recherche et au *maintien de la liaison*, lorsqu'on a des troupes amies autour de soi.

C. La patrouille.

Il ne faut pas trop espérer d'une patrouille [1] (S.C. 169 à 175). On s'estimera heureux si, d'une zone dangereuse, elle peut annoncer non seulement qu'elle a reçu du feu, mais encore de tel endroit. Cela ne veut pas dire que la patrouille ne doive pas se déplacer et rechercher, avec autant d'*obstination* qu'une mouche derrière une vitre, à percer pour mieux remplir sa mission. Celle-ci, en règle générale, portera sur *un seul objet* et contiendra : Z.Z.Z.

Ziel = « vous allez à tel endroit » (normalement ne pas fixer d'itinéraire) ;

Zweck = « je veux savoir »...

Zeit = « je compte que vous serez rentré vers... heure » (calculer largement le temps) ou alors « je compte vous relever vers... heure ».

[1] Il ne doit pas y avoir de confusion dans l'esprit des cadres. La **patr. d'exploration**, dont nous parlons ici, est surtout soucieuse de *voir sans être vue.* — La **patr. de sûreté** (patr. de pointe, de flg., d'avp. en cours d'installation) est avant tout préoccupée de régler sa marche et son attitude sur la troupe qu'elle protège, en particulier de *gagner rapidement la distance ou le point nécessaires à la sécurité* de celle-ci, sans trop songer à la sienne propre. — La **patr. de liaison** va apporter des renseignements sur la situation, pour pouvoir en rapporter. Ses risques étant moindres, elle sera rapide, quoique prudente. — La **patr. de reconnaissance** du terrain se comporte, à proximité de l'ennemi, comme une patr. d'exploration.

Cette dernière indication est nécessaire, puisque le contact pris avec les forces de combat ennemies ne se perd plus (S.C. 171).

Un *officier chef de patr.* a surtout besoin de connaître la situation et les intentions du chef qui l'envoie, de façon à mieux discerner ce qu'il est essentiel de lui signaler. On lui adjoint généralement des moyens de transmission rapides (cav., cyc., signaleurs) ; en montagne, on le dote d'un effectif suffisant pour établir une chaîne de relais.

Les patrouilleurs doivent être dressés soigneusement à *se mouvoir* rapidement dans une zone dangereuse, à *fouiller* les endroits suspects (un seul homme suffit souvent, s'il se sent bien protégé par les armes de ses camarades) et à allier la *ruse* à l'*entêtement* pour ne pas rentrer bredouilles.[1] On leur inculquera le *réflexe du rapport*[2].

28. La sûreté.

Il ne suffit pas d'*éviter la surprise*, il faut encore *procurer à l'élément que l'on couvre sa liberté d'action*, c'est-à-dire l'alarmer et tenir, pour lui donner le temps et l'espace nécessaires à sa préparation.

Si l'on ne veut pas qu'un élément de sûreté se sacrifie, il faut lui indiquer combien de temps il devra résister.

La sûreté est une cuirasse qui ne doit ni alourdir, ni gêner les mouvements de qui la porte.

A. Au *stationnement*, on se couvre par des *avant-postes* (S.C. 188-200), caractérisés par le fait capital qu'ils sont établis *en vue de la nuit*, puis par l'échelonnement suivant :

[1] Citons un procédé utile : la patrouille dite en Y. Au départ, C, le chef, placé à l'intersection des branches du Y, est suivi à une centaine de m. par D., qui, faisant fonction de « Petit Poucet », reconnaît et jalonne au besoin le trajet en vue du retour. Sans perdre de vue ses camarades, D. évite de serrer vers l'avant, pour pouvoir s'échapper en cas d'embuscade. Les antennes A et B, à une cinquantaine de m. l'une de l'autre et de C, sont les yeux que ce dernier dirige alternativement, soit par signes, soit en se portant vers l'un d'eux, ce qui enlève bientôt à l'Y sa rigidité.

[2] A cet effet, les engager à faire, pendant les reprises de l'instruction individuelle, des rapports fictifs contenant *tous* les points énumérés sous 17 B et D. Cela fournira aussi l'occasion de corriger leurs conceptions tactiques.

— une limite d'*exploration*, occupée généralement jusqu'à la nuit et dès avant l'aube par des patrouilleurs (S.C. 197) ;

— une ligne de *surveillance* occupée par des P. sof. (S.C. 197) ;

— une ligne de *résistance* occupée par des sct. avp. et des cp. avp. couvertes (ces dernières) sur leurs flancs, par des grg. (S.C. 194), et reliées par des patr. de liaison (S.C. 196) ;

— la *réserve* des avp. (S.C. 193).

Les troupes couvertes par des avp. protègent les issues de leurs cantonnements ou de leurs bivouacs par des *gardes extérieures* (½ à 1 gr.), reliées entre elles et avec la *garde de police* par des patr.

Les avp. doivent *vivre* pour être vigilants. A cet effet des *rondes d'officiers* doivent fréquemment (surtout avant l'aube) contrôler les P. sof. et s'assurer qu'ils savent réagir exactement (S.C. 200). Le $^1/_3$ *de l'effectif doit rester éveillé* (S.C. 194, 3e al.), et les *sentinelles* seront relevées alternativement (S.C. 195 dernier al.). Il est prudent d'alarmer les avp. avant l'aube.

B. En *marche* (S.C. 201 à 210), le service de sûreté est échelonné vers l'avant (avg.) ou vers l'arrière (arg.). Sur les flancs, il convoie une colonne (flg. mobile) ou il occupe une position (flg. fixe).

Chaque élément d'une avg. (ou d'une arg.) détache une de ses fractions vers l'avant (ou vers l'arrière), à l'exception de la *cp. avg.* (ou arg.), qui se couvre par une *patr. de pointe* [1], laquelle suit une *patr.* de cav., cyc. ou fantassins sans sac (S.C. 206) et dispose de quelques dragons pour couvrir ses flancs. Les distances tampon sont de 500 m.

[1] La *patr. de pointe* (1 of. et 1 gr.) marche échelonnée par équipes et progresse par bonds d'observatoire en observatoire. Lorsqu'elle se heurte à l'ennemi, elle s'étale sur une centaine de m., de part et d'autre de la route. Le cdt. cp. envoie le gros de la sct. la renforcer. La *cp. avg.* qui suit, ses sections échelonnées, se déploie en général automatiquement sur un signe et prend un dispositif très étalé (env. 200 m. entre les sections), ordonné à priori. La dernière sct. seule reste provisoirement en réserve sur la route de marche avec un can. inf.

à 1 km., mais souvent les mesures de protection contre avions (S.C. 126) obligeront à les réduire fortement.

Il faut gagner l'ennemi de vitesse pour le paralyser. A cet effet, une cp. avg. doit s'engager *résolument*. Le temps et le terrain gagnés de la sorte permettent au cdt. de bat. de mieux voir et de mieux disposer [1].

En montagne, où la *course aux crêtes* joue un rôle considérable, on lancera souvent des *éléments allégés*, dont les sacs seront portés par des camarades rejoignant tranquillement.

C. Au *combat*, **la sûreté conditionne l'audace**. Elle est réalisée sur les flancs par des détachements échelonnés et débordants. Mais ce dispositif n'empêche pas que **chefs de gr., de sct. et cdt. cp. doivent avoir horreur du vide**. Il ne leur suffit pas de savoir qu'ils ont un ami sur leur flanc, ils doivent encore s'en assurer fréquemment. S'il n'y a pas d'ami, à plus forte raison faut-il se garder par une patr. sur le flanc découvert.

La sûreté n'existe, à l'échelon de la cp., que si l'organe chargé d'y veiller a la possibilité de renseigner instantanément l'élément qu'il couvre.

[1] Les manœuvres du temps de paix se rapprochent davantage d'un concours pédestre que de la guerre : le succès s'y obtient plus facilement par les jambes que par le feu. Il est à présumer que, dans la réalité, le fractionnement devra s'opérer beaucoup plus tôt, sinon la flèche de nos avg. risque de se heurter à un échelon de reconnaissance déjà déployé par l'adversaire, sans compter qu'elle aura été probablement déjà émoussée par des engins blindés.